



HIER : CAUCHEMAR...

AUJOURD'HUI ESPOIR !

Direction, Administration: 10, Rue Leroux, PARIS-XVI^e — Tél. : KLÉ. 20-93 et KLÉ. 84-05 — C. C. P. Paris 5331-73

Nos vœux pour 1960

Des souhaits que l'on peut faire au début de cette nouvelle année, entre nous, rescapés de la déportation, le premier qui vient à l'esprit c'est que se prolonge pour chacun l'extraordinaire sursis dont nous jouissons depuis, déjà, quinze ans. Mais pour notre Amicale, comment ne pas souhaiter que se maintienne et se développe le climat d'entente et de cordiale amitié qui, à travers ces années, a résisté à tant de heurts et de divisions et dont notre dernier Congrès, à Bourg-en-Bresse, nous a fait sentir la bienfaisance. Alors que l'intérêt, les compétitions, les conflits d'idées, la politique des partis continuent de plus belle à diviser les Français, le souvenir de ce qui nous unissait dans la misère et l'horreur de Mauthausen réussit encore à nous rassembler dans une estime et une affection réciproques.

Nul doute qu'il convienne d'en remercier, avec nos présidents d'hier et d'aujourd'hui, notre infatigable et si dévoué secrétaire général, Emile VALLEY. A l'occasion d'un voyage fait en sa compagnie à Vienne, via Ebensee, Mauthausen et Melk, j'ai pu mesurer tout ce que nous devons à sa ténacité, à sa clairvoyance, à sa fidélité exemplaire au souvenir de nos morts.

Grâce à ses multiples démarches, à ses incessantes interventions, nous avons maintenant la certitude que le cimetière implanté au cœur même du camp lui confère, désormais, un caractère inviolable et sacré. Il ne restera plus qu'à l'orner d'un monument capable d'attirer de loin les regards et de faire briller dans la nuit la flamme du souvenir. C'est à quoi nous aurons à nous employer durant les mois qui viennent. Mais la grande famille des déportés ne se limite pas aux dimensions de Mauthausen et de ses kommandos. Nous ne pouvons nous désintéresser de tout ce qui concerne la mémoire de nos disparus. C'est pourquoi il importe que notre Amicale ne demeure pas indifférente et passive en face du noble projet en cours de réalisation par l'initiative et l'action de l'un des nôtres, Paul ARRIGHI, aujourd'hui bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris. Il s'agit du Mémorial de la Déportation qui, désormais au cœur de la capitale, à la pointe de la Cité, à la proue de ce navire de haut bord dont la cathédrale évoque les mats et les haubans, va maintenir en permanence le souvenir des déportés et de leur long martyre. Une souscription nationale est ouverte pour la construction de ce monument en forme de crypte qui, sur les bords de la Seine, aux regards de la foule qui chaque jour emplît ses berges et ses ponts, rappellera la tragédie de la Déportation, ses héros et ses victimes. Est-il besoin d'insister pour que les anciens de Mauthausen apportent leur pierre à ce mémorial qui doit être le nôtre ?

R.P. RIQUET,
Mle 63.057.

P.S. — On peut adresser les souscriptions au Réseau du Souvenir, C.C.P. 8877-79 Paris.

Nous vous invitons à notre traditionnel

"VIN D'HONNEUR" qui aura lieu le **Samedi 30 Janvier 1960**, de 15 à 19 heures, au Restaurant "LE MARSEILLE" 161, Avenue Malakoff, Paris.

(Métro : Porte Maillot)

Vous y trouverez de nombreux amis, Familles et Déportés et dégusterez les crêpes.

Nous invitons tous les anciens de Gusen, Linz et Steyr et les familles de nos camarades, au repas fraternel de ces commandos qui aura lieu le **Dimanche 31 Janvier 1960**, à 12 h. 30, au Restaurant "LE MARSEILLE" 161, Avenue Malakoff, Paris

(Métro : Porte Maillot)

PRIX : 10 N.F. - S'inscrire à l'Amicale avant le 26 Janvier 1960.

Compte-Rendu de la Réunion du Comité d'Administration du 13 Décembre 1959

Étaient présents : le Professeur GILBERT-DREYFUS, E. VALLEY, Professeur DESOILLE, J. ROGER, R. THEETEN, R. CORBIN, R. HALLERY, R. SIMON, R. ROBY, M^{me} LE CORRE, M. PETIT, F. RICOL, Madeleine FREBAULT, O. RABATE, R. JEANJEAN, G. PASSAGEZ, P. MABILLE, Dr AVERBUCH, D. VELU, J. BORRAS.

S'étaient excusés : P. PICOT, M. de BOUARD, R. RITTER, G. FOURNIER, J. JACUES, l'Abbé VARNOUX, M. HACQ.

Le Professeur GILBERT-DREYFUS préside la réunion et ouvre la séance.

Emile VALLEY demande à mettre au point une question soulevée par BORRAS lors de la précédente réunion. Il explique que BORRAS n'a jamais demandé à l'Amicale d'aider un camarade dans des circonstances précises mais que, depuis la précédente réunion, BORRAS a recommandé à l'Amicale le camarade auquel il avait fait allusion. Aucune suite n'a été donnée à cette recommandation parce que l'intéressé a été aidé à plusieurs reprises, qu'il a touché son indemnité du gouvernement allemand et qu'il est pensionné à présent à 100 % ce qui, sous l'angle financier, le place en meilleure position que bien d'autres adhérents. BORRAS déclare avoir ignoré tout cela. Résolution est prise de ne plus enjambrer le Secrétariat dans ce genre de requêtes.

Le Professeur GILBERT-DREYFUS aborde ensuite la question du Congrès.

E. VALLEY rappelle qu'il a été décidé de tenir le Congrès une année sur deux en province, mais suggère, en 1960, qu'il ait encore lieu en province afin de réserver Paris pour 1961, date à laquelle pourrait être mené à bien le gros travail concernant le Livre d'Or.

Les membres du bureau donnent leur accord pour que le Congrès se tienne en province.

Suite à des suggestions de membres de l'Amicale, VALLEY propose Limoges ou Rennes. Il dit sa préférence pour Limoges : la Haute-Vienne groupe une cinquantaine de membres de l'Amicale ; la tenue du Congrès à Limoges permettrait de se rendre à Orléans ; plusieurs des adhérents qui

sont en place pourraient se charger de l'organisation ; enfin l'imogés est d'accès facile pour les congressistes venant de différentes directions.

M^{me} LE CORRE suggère que le Congrès se tienne dans la région du Sud-Est. VALLEY précise que des Congrès ont été organisés à Dijon et à Bourg-en-Bresse pour faciliter le déplacement des adhérents de cette région.

En conclusion, l'accord sur Limoges rallie l'unanimité.

Après échange de vues, GILBERT-DREYFUS demande à VALLEY de prendre tous renseignements pour le mois de mai.

Emile VALLEY aborde ensuite la question de l'érection du Monument aux Espagnols. Il relate qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue la veille avec la participation de quelques Espagnols les avis ont été partagés entre l'érection de ce Monument à Mauthausen, parce que c'est là que le plus grand nombre de déportés espagnols sont morts, ou l'érection au cimetière du Père-Lachaise qui pourrait prendre le caractère d'un hommage à tous les Espagnols morts dans tous les camps de concentration nazis.

Un monument au Père-Lachaise atteindrait mieux le but proposé puisque ce cimetière est visité par des personnes de tous pays et qu'un plus grand nombre de visiteurs apprendraient que des Républicains espagnols sont morts dans les camps de concentration pour la Liberté. Enfin les délégations officielles s'y rendraient plus facilement à Paris qu'à Mauthausen.

Au cours de la réunion du 12 décembre, les Espagnols se sont ralliés à une proposition qui vise à ne pas fixer immédiatement le lieu de l'érection mais à lancer activement la souscription en vue d'ériger « Un Monument à la mémoire des Républicains espagnols morts dans les camps de concentration ». L'importance des fonds recueillis décidera du lieu d'érection. Une commission qui comprendra notamment cinq ou six Espagnols habitant la région parisienne se chargerait de l'organisation.

Les Espagnols de différentes ré-

gions de France pourraient lancer des appels dans le bulletin de l'Amicale.

VALLEY a demandé au peintre MUNOZ, déporté espagnol, de donner une idée de ce que pourrait être le monument.

BORRAS donne son accord à ces propositions et déclare :

« Depuis 20 ans, la France est devenue, pour beaucoup d'entre nous, une nouvelle patrie. « L'érection du Monument au cimetière du Père-Lachaise sera un facteur supplémentaire de rapprochement. »

En marge de cette question, VALLEY demande au Professeur GILBERT-DREYFUS de communiquer une lettre émanant de la Fédération des Déportés espagnols informant l'Amicale qu'une délégation se rendra le 20 décembre au Monument élevé par l'Amicale au cimetière du Père-Lachaise pour y déposer des fleurs en signe de protestation contre la visite d'Eisenhower à Franco.

Après un échange de vues sur cette information, la majorité se range diversement à l'avis exprimé par le Professeur GILBERT-DREYFUS, O. RABATE, R. SIMON, le Professeur DESOILLE, M^{me} LE CORRE et RICOL. Le Comité prend acte du fait que la Fédération espagnole déposera une gerbe devant le Monument, mais pour écarter de la vie de l'Amicale tout débat ou prise de position politique, décide de ne pas désigner une délégation à cette cérémonie et approuve une réponse à la Fédération espagnole, proposée par le Professeur GILBERT-DREYFUS.

Il est décidé également que si la Fédération espagnole le demande, la lettre reçue par l'Amicale sera envoyée aux Espagnols adhérents de l'Amicale avec la mention « Transmis pour information ». Sur proposition d'HALLERY, la réponse faite par l'Amicale sera jointe à cet envoi. A propos de MUZIKANT, S.S. du revier de Melk, VALLEY précise que le juge d'instruction ne voulait pas entendre les témoignages des déportés français, prétextant qu'il avait déjà eu un grand nombre de témoins.

Il s'y résigna tout de même au

cours d'une cession à Kehl où témoignèrent R. HALLERY, le Docteur LEMORDANT, J. GANDER, L. ROTH, le Docteur SPRUNCK, l'Abbé VARNOUX et M. HACQ. Leurs témoignages sont très importants puisqu'au revier ils ont tous eu la possibilité de voir agir MUZIKANT. Tous seront convoqués pour témoigner lors du jugement qui aura lieu à Fulda.

R. HALLERY confirme que le juge d'instruction ne tenait pas à entendre les Français. Il précise que MUZIKANT se défend en prétendant qu'il exterminait les déportés par « mesure humanitaire pour les empêcher de souffrir » et qu'il fait appuyer sa défense par 30 témoins à décharge. Il suggère qu'avant le procès les déportés qui seront cités comme témoins tiennent une conférence de presse à Strasbourg par exemple, afin que la presse ne se contente pas de trois lignes mais fasse connaître les actes de cruauté commis par le S.S. MUZIKANT.

Le Professeur GILBERT-DREYFUS lui demandant si le juge d'instruction instruit le procès de façon impartiale, HALLERY lui répond qu'il se comporte « comme un juge d'instruction » et qu'il essaie de découvrir des contradictions de détail entre les dépositions des déportés.

Au sujet du procès intenté à SCHULTZ et à STEITWIESER, VALLEY souligne que CLIMENT a rédigé un témoignage circonstancié, malheureusement, il est difficile d'en recueillir d'autres qui soient aussi précis et c'est regrettable car le juge de l'instruction de ce procès est tout disposé à recueillir toutes les preuves de la culpabilité de SCHULTZ et STEITWIESER.

Abordant la question des pèlerinages, VALLEY indique que de nombreuses inscriptions sont faites, en particulier pour le voyage Mauthausen-U.R.S.S. Quant aux repas par commandos, ils connaissent toujours un plein succès. Celui des anciens de Gusen, Linz, Steyr est fixé au 31 janvier, celui des petits commandos de Red-Zipf, Wiener-Neustadt, Florisdorf, Wiener-Neudorf, etc..., au mois d'avril.

VALLEY signale que le vin d'honneur est fixé au 30 janvier et que la prochaine réunion du Comité d'Administration aura lieu le 31 janvier.

VALLEY suggère que l'Amicale adresse au Gouvernement français une résolution demandant que l'indemnité qui devra être accordée par le Gouvernement allemand soit versée sans distinction à toutes les familles des déportés morts dans les camps et à tous les rescapés détenteurs de la carte

de déporté résistant ou politique.

R. SIMON propose de demander qu'elle soit versée à tous les détenteurs des modèles A et M.

VALLEY précise que la seule pièce officielle attestant la déportation est la carte D.I.R. ou D.I.P., que d'autre part certaines familles n'ont pas demandé le modèle M, que certains déportés n'ont pas leur modèle A. Dans leur majorité, les uns et les autres ont la carte de déporté ou leur demande est en instance, ce qui leur permettrait de faire valoir leurs droits.

THEETEN donne son avis dans le même sens que VALLEY, à la demande du Professeur GILBERT-DREYFUS concernant la position prise par les Fédération de déportés sur ce sujet.

VALLEY précise qu'elles sont d'accord pour demander que les fonds soient répartis indistinctement entre tous les détenteurs des cartes D.I.R. et D.I.P.

Il ajoute que l'étude de la question des indemnités allemandes qui devront être versées aux Français est confiée à une commission interministérielle composée de deux membres du Ministère des Affaires étrangères, deux membres du Ministère des Anciens Combattants et deux membres de l'Ambassade française auprès du Gouvernement de l'Allemagne fédérale.

Une commission consultative a été également constituée auprès du Ministère des Anciens Combattants à Paris; elle est composée de :

3 membres de la F.N.D.I.R.P. ;
3 » de la F.N.D.I.R. ;
1 » de l'A.N.F.R.O.M.F. ;
4 » des commissions d'attributions des cartes D.I.R. et D.I.P.

La répartition des indemnités devra être faite par les soins du Gouvernement français.

Les membres du Comité d'Administration sont d'accord pour adresser au Ministère des Anciens Combattants une résolution demandant le paiement de l'indemnité allemande à tous les Français (familles et déportés) détenteurs de la carte D.I.R. ou D.I.P.

Sur ce dernier point de l'ordre du jour, la séance est levée.

Nous vous rappelons que l'Amicale a une copie du film « NUIT ET BROUILLARD » en 16 mm et que nous la tenons à votre disposition pour vos projections.

Retenez-le et demandez tous renseignements complémentaires à l'Amicale.

RESOLUTION envoyée à M. le Ministre des Anciens Combattants

Les membres du Comité d'Administration de l'Amicale de Mauthausen, réunis le 13 décembre, ont l'honneur de vous faire connaître leur point de vue sur la question des indemnités dues par le Gouvernement de l'Allemagne fédérale.

— Ils demandent que ces indemnités soient versées sans distinction à tous les détenteurs des cartes D.I.R. et D.I.P.

— Ils souhaitent que le montant des réparations en cours de négociation permettent la répartition suivante :

— aux familles des Déportés morts dans les camps, versement d'une somme forfaitaire qui ne soit pas inférieure à 10.000 D.M. ;

— aux Déportés et Internés, versement d'une indemnité qui ne soit pas inférieure à 150 D.M. par mois d'internement et de déportation.

PÈLERINAGES

Le Pèlerinage des camps du mois de MAI est maintenu sur le programme annoncé dans notre précédent bulletin. Le départ est fixé au 13 MAI avec retour le 25 MAI.

Le départ du Pèlerinage-Voyage MAUTHAUSEN-YOUGOSLAVIE, est fixé au 8 JUILLET avec retour le 18 JUILLET à Paris.

Nous prions les personnes intéressées par ces pèlerinages de nous donner leur inscription de principe, le plus rapidement possible.

Toutes les places pour les Pèlerinages-Voyages MAUTHAUSEN-U.R.S.S. sont retenues. D'ici quelques jours, nous réponderons directement aux personnes nous ayant donné leur inscription.

Pour toutes vos installations électriques, réparations, transformations, dépannages, radio, téléphone, etc.

ADRESSEZ-VOUS A

PIERRE DE PUNJET

Ancien de Mauthausen Melk

Magasin : 48, Rue du Colisée, Paris-8

Tél. : BALzac 30-41

Un Camarade Espagnol nous écrit :

Bergerac, le 14 novembre 1959

Veillez trouver dans ces lignes mon immense gratitude envers vous tous pour le travail grandiose et désintéressé que vous effectuez vis-à-vis de nous tous, les Espagnols déportés en Allemagne, et de voir que ce travail porte ses fruits, merci au sacrifice de quelques camarades, quelle que soit la nationalité qui, à la place de chercher un repos bien mérité après le travail quotidien, le sacrifie pour que nous tous ayons ce qui est de droit.

Croyez-moi bien et en toute sincérité que je souhaite que tout le monde et, en particulier, nos camarades de souffrance français, puissent dans un proche avenir avoir satisfaction à ces droits bien légitimes.

D'autre part, je vous adresse, en ce jour, un mandat de 20.000 F (vingt mille francs) lesquels vous pouvez en disposer de la meilleure façon que vous croyez nécessaire pour la bonne marche de notre Amicale. Toutefois, je vous prie de donner une quantité, en mon nom (n'importe laquelle), pour le monument à la mémoire des Déportés Espagnols.

En vous disant merci encore une fois, recevez, Chers Camarades, mes amitiés bien sincères.

Joseph ROIG

Appel à tous les Déportés Espagnols et à leurs Familles

Je ne crois pas qu'il soit utile de vous dire ce que fut le camp de Mauthausen et ses commandos ; mais je crois qu'il est important de vous expliquer ce que représente actuellement ce camp.

« Officiellement le camp de Mauthausen est classé Monument Historique » c'est-à-dire que ce lieu d'extermination massive rappelle au monde entier « à jamais » les crimes et les atrocités qui ont été commis sur les détenus.

J'ai moi-même visité le camp plusieurs fois, c'est le cœur serré et les larmes aux yeux que j'en suis sorti.

Honte j'ai chaque fois, de voir que les 7.000 Espagnols exterminés en ce lieu se trouvent dans l'abandon le plus complet.

Pratiquement pour les morts des 16 nations, représentant le total des détenus, plusieurs monuments, stèles, etc..., ont été construits, les uns magnifiques, les autres plus modestes, mais tous sont destinés à la même cause, immortaliser la mémoire de ceux qui là-bas ont été exterminés pour que l'histoire et les générations futures n'oublient jamais les crimes et les atrocités commis en ce lieu.

Parmi ces 16 nations seuls les Espagnols en ce cadre d'immortalité ne figurent pas.

Seule une petite plaque apposée par les camarades de Besançon rappelle aux visiteurs qu'en ce lieu moururent 7.000 Républicains Espagnols.

Une grande quantité d'Espagnols, en accord avec l'Amicale de Mauthausen, sont décidés d'honorer la mémoire de nos camarades et à ne plus laisser passer le temps sans qu'un monument soit élevé à Mauthausen.

Le service contentieux de l'Amicale de Mauthausen a donné l'exemple en versant la somme de 200.000 francs pour Notre monument, d'autres camarades ont spontanément envoyé leurs dons.

J'estime que tous, déportés et familles, nous avons un devoir moral à contribuer vers ceux qui ont tout sacrifié et que naturellement tous doivent participer à cette œuvre qui est la nôtre.

Je pense que la somme de 10.000 francs est le minimum que chacun de nous doit donner, ce qui est relativement peu pour ceux qui donnèrent leur vie.

Aujourd'hui même, j'envoie 10.000 francs ainsi que nos camarades ALMARZA Pablo et INOCENTE Pedro, 10.000 francs chacun, et je vous invite tous à faire de même.

Je vous demande à tous de prendre bonne note de ceci et de le faire savoir autour de vous et sans perdre de temps. Envoyer les dons à l'Amicale.

Il est nécessaire qu'en 1961 nous puissions inaugurer notre monument.

Félix MURCIA,
Matricule 3963.

Souscription pour l'Erection du Monument à la Mémoire des Déportés Espagnols

Deuxième Liste

GARCIA ALONSO Victor, de Paris	3 000	HERRERO Jésus, de La Ricamarie	10 000
CABRERO ARNAL, de Paris	2 000	PUJOL Joaquim, de Freyming	14 000
LARA José, de Bicêtre	5 000	VEGA Florentino, de Nevers	5 000
LOPEZ Raimondo, de Maisons-Alfort	10 000	MEDINA Antoine, de Luchon	5 000
MARTIN GONZALEZ Manuel, de Boulogne..	5 000	PEREZ Julio, de Hay	4 000
MUNOZ Abelardo, de Magrie	5 000	GARCIA Anastasio, de Rouhling	5 000
MARTIN GARCIA Sabino, de Vitry	1 500	SIERRA Pedro, de Pousseaux-Surgy	5 000
PINTOS DIAZ Francisco, d'Agen	5 000	GARRIDO Antonio, de Rouhling	5 000
S. M.	1 000	ROJAS Bonifacio, de Montpellier	3 000
CRISTOFOL SANCHO Jaime, de Sèvres	1 000	PAYET José, de Saint-Thibéry	5 000
ROCHE Electorio, de Millau	10 000	MIRANDA, de Choisy-le-Roi	3 000
GOMEZ F., de Giraumont	1 500	MORENO, de Portet-sur-Garonne	2 000
HUCH François, de Brive	3 000	BARTRALOT B., de Toulouse	1 000
MERCADER Angel, de Revel	6 000	LOPEZ VERA José, de Paris	5 000
LORENTE Andrés, de Grenoble	15 000	GARRIDO Benito, de Puisserguier	5 000

Mme OBLIGY, de La Chapelle-sur-Loire ..	2 000	RUSO Manuel, Cambo-les-Bains	5.000
PUERTO, de Ay	4 500	CIRERA Antoine, Narbonne	5.000
Mme GRIES, de Paris	1 000	RODRIGUEZ, Narbonne	5.000
FORASTE, de Vitry	3 000	MARI, Castres	5.000
ESPARCIA, de Sarrancolin	5 000	CARRANZA Louis, Nice	10.000
ESCOBAR Francisco, de Rieux	16 920	LARROSA Pascal, Marseille	5.000
RUESCAS Joseph, de Saint-Marcellin	5 000	GOMEZ Léon, Pierrefitte-Nestalas	3.000
ROYO Julian, de Toulouse	5 000	Professeur ZAMANSKI, Paris	5.000
SANZ VAZQUEZ José, de Cambo-les-Bains ..	5 000	RUIZ Rojas, Villasabot	20.000
RODRIGUEZ, de Carsac	2 000	MARTIN Thomas, Carcassonne	2.500
GARCIA Genaro, de Ay	5 000	ARESTE, Vic-le-Comte	5.000
PEY Pedro, d'Arcachon	5 000	MARTINEZ Valentin, Vichy	5.000
Abbé VARNOUX, de Saint-Palis-sur-Vienne..	1 000	Mme VIAU, Dornecy	1.500
RICO PALENCIA Ricardo, de Villemomble ..	5 000	MASSAGUER, Les Cabannes	5.000
MANZANO José, de Le Tholonet	10 000	FERNANDEZ, Paris	10.000
RODA François, d'Albi	4 000	MARTINEZ Antoine, Biver	5.000
SUNEZ Raimondo, de Fumel	10 000	LAMA José, Portet-sur-Garonne	5.000
LAPARRA, de Saint-Etienne	10 000	HERNANDEZ José, Louroux-de-Bouble ..	2.000
TORRES VINCENT, de Tarbes	5 000	HERMOSO Raphaël, La Rochefoucault ..	5.000
VIZCAINO Faustino, de Jarrie	10 000	GUZMAN Pedro, Castres	5.000
PUERTOLAS François, de Millau	10 000	HERNANDEZ-SUAREZ José, La Boule ..	5.000
TORNERO Fernando, de Firminy	8 000	FALO-CALVO Manuel, Evreux	5.000
PARRONDO, de Champigny	5 000	MARTIN Vincente, Boussin	5.000
MATTUISI Carlo, de Créteil	2 000	BRASSENS Daniel, Neuilly	5.000
JAEN José, de Paris	1 000	ROIG Joseph, Bergerac	15.000
MIRANDA PEREZ José, de Colombes	10 000	YANES Gaétan, La Roque-Gageac	1.000
SUBIRANA FOLCH Jaime, de Gentilly	5 000	PUERTO Sandalio, Maison-Alfort	10.000
OBIN REINEIRA, de Colombes	5 000	ABAD-SAMPER Francisco, Imphy	5.000
LOPEZ J., de Paris	4 000	SANCHEZ Antonio, Garges-les-Gonesse ..	5.000
GRAU SUNEZ Jésus, de Paris	10 000	COY, Boulogne-sur-Seine	5.000
BENITEZ TRINIDAD Lucas, de Paris	5 000	PONS-FRISQUET Antonio, Maison-Alfort	3.000
SORIANO Alexandre, d'Eysines	2 000	YUSTE-ARRANDA Emiliano, La Celle-St-	
CALVO JUAN, de Presles-en-Brie	2 000	Cloud	2.000
PARDO José, de Paris	5 000	PEREZ Emiliano, Paris	2.000
CASBAS GUERE Andrès, de Paris	5 000	GINER Pierre, Meythet-sur-Fier	10.000
GARCIA GIMENEZ Pedro, de Colombes	6 000	COUDREY Fernand, Lisieux	1.000
POCULL Jean, de Paris	5 000	NAVARRO Gabriel, Châtillon	4.000
ROMERO Miguel, de Rennes	1 000	YEBENES Felipe, Levallois-Perret	6.000
DE LA CORTE Juan, de Fresnes	5 000	ALVEZ-ROMERO Manuel, Nanterre	1.000
PEREA BUSTOS, de Wissous	1 000	NOVITCH Miriam	1.000
FERNANDEZ LOPEZ Manuel, de Choisy-le-		KOCH Henri (dit « Père Henri »), Créteil	5.000
Roi	3 000	MARIN-SALMERON Antonio, Bezons	3.000
FRUSTOS Oton, de Paris	3 000	ARES Victor, Perols	1.000
RUBIO José, d'Asnières	1 000	LOZANNO Gabriel, Argenteuil	2.000
PEREZ PEREZ, de Créteil	3 000	MORENO Siméon José, Saint-Denis	5.000
GONZALEZ CERRACIN, de Clichy	3 000	AYUSO-GONZALEZ Juan, Saint-Ouen ..	2.000
Mme LOBATO Crescencia, de Paris	10 000	ALLOZA Jésus, Montbazeus	10.000
GARCIA FUERTES José, de Fresnes	2 000	VALIS Juan, Carcassonne	3.000
ESPINOSA, de Montplaisir-Chancelade	10 000	CORTES Enrique, Carcassonne	3.000
HERNANDEZ José, de Falaise	2 000	AGRAZ-ALONSO Pablo, Paris	5.000
SERVAIS Emm., d'Esch (Luxembourg)	2 000	PEINADO-CRUZ, Créteil	2.000
DORLEANS Gilbert, d'Anderlecht (Belgique)	4 781	Mme DURAND, Fargniers	500
MARTIN Eusébio, de Nantes	20 000	LAMAS Antonio, Lodève	5.000
Anonyme	299	WILLARD Edmond, Dieuze	3.000
ARENAS, Agen	5.000	CANET Juan, Beaucourt	5.000
LOPEZ Emetrio, Varces	5.000	TARRAGO Jean, Brive	2.500
JAIME François, Portet-sur-Garonne	10.000	Mme LELIEVRE, Paris	500
FERNANDEZ José, Narbonne	4.000	Mme MAESTRATI, Le Perreux	500
VILLARO José, St-Médard-de-Mussidan	2.000	NAVEZ Henri, Belgique	1.000
LUDENIA Emiliano, Saint-Pons	10.000	DUART-ESCUTE Buenaventure, Pau	5.000
MURCIA Félix, Besançon	10.000	CALCERRADA Enrique, Paris	8.000
INOCENTE Pedro, Besançon	10.000	LOPEZ-OLGADO Antonio, Paris	15.000
ALMARZA Pablo, Besançon	10.000		
GASA Valentin, Marmande	1.000	Total	806.500
MORENO Moissac	5.000	Total de la première liste	450.000
VIRGILO Antoine, Mazamet	3.000		
AGUSTI José, Brethenay	5.000	TOTAL GENERAL	1.256.500
MORALES Casimir, Ay	3.000	En Nouveaux Francs	12.565
PINTO, Carcassonne	5.000		

HOTEL AUGUSTE BLANQUI

25, Bd Auguste-Blanqui, PARIS-XIII° - GO Belins 82-23 - 82-24

CONFORT MODERNE **

PRETS POUR L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE

Objet : Aider ceux qui, ne disposant pas de ressources suffisantes et dont la capacité professionnelle est constatée, à s'installer professionnellement dans leur métier ou profession.

Age : Limite extrême : 35 ans.

Plafond : 100 000 francs portant intérêt à 1 %, remboursement en dix ans au maximum.

PRETS POUR FACILITER LA CONSTRUCTION ET LE LOGEMENT

Objet : Aider ceux qui, ne disposant pas de ressources suffisantes, se trouvent dans l'obligation incontestable d'aménager leur appartement, d'acquiesir un terrain pour construire ou de faire construire un logement. Ce prêt est destiné à faire face aux frais laissés à leur charge par les institutions de droit commun (Crédit foncier, Caisses d'Allocations familiales, organismes de crédit spécialisés, etc.).

Age : Limite, 35 ans.

Plafond : 100 000 francs portant intérêt à 1 %, remboursement en dix ans maximum.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE TROUSSEAU D'INSTALLATION

Ces subventions exceptionnelles d'un montant maximum de 50 000 francs (non remboursables) peuvent être accordées aux orphelins et pupilles qui ne remplissent pas les conditions de solvabilité et ne disposent pas de moyens nécessaires pour faire face aux dépenses de trousseau ou d'installation.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Dans tous les cas de demande de prêts ou de subvention exceptionnelle, les dossiers doivent être constitués par les services départementaux de l'Office national des A.C. et V.G. Ces services indiqueront aux postulants les diverses pièces et justifications à fournir.

LES ZARZUELAS

par

JUAN VILATO

— Déporté de Mauthausen —

sont enfin disponibles



Zarzuelas d'Espagne N° 1 .. : 76.199

— N° 2 .. : 76.203



En exclusivité sur disques

- RCA -

Passez vos commandes à l'Amicale

Lettre de notre Ami Joseph MONJARET

L'abondance des matières ne nous a pas permis de publier les lettres d'excuses que nous avons reçues à l'occasion de notre Congrès et nous nous en excusons. Malgré le temps écoulé, nous publions celle reçue de notre ami Joseph Monjaret, qui conserve encore toute son actualité puisqu'elle définit si bien l'esprit de notre Amicale et l'amitié qui nous unit, « Familles et Rescapés ».

Mon cher ami,

Un congrès de plus, mais un congrès de notre Amicale de Mauthausen sous le signe de l'amitié du camp. Et je n'y serai pas, parce qu'une autre réunion me retient à Lyon ce même jour, celle des Anciens des Réseaux d'action.

Je tiens à m'en excuser auprès de toi et de nos camarades. Et j'ai beaucoup de peine de ne pas être avec vous parce que cette assemblée amicale se tient à Bourg, cette ville qui ressemble à toutes les autres villes de France, mais qui a une particularité, c'est d'être le chef-lieu du département français qui fut peut-être le plus résistant, le plus héroïque, mais, hélas ! aussi, l'un des plus éprouvés.

Comme j'aurais voulu être avec vous au Cerdon, qui symbolise magnifiquement les maquis de l'Ain, mais aussi toute la Résistance intérieure française. Pour moi, il reste, dans sa splendeur sauvage, le signe de ceux qui ne se sont pas rendus. Et ceux de Mauthausen ne se sont pas rendus...

Mon cher ami, ce dimanche matin, 10 mai, à Lyon, je vais faire deux visites, qui sont deux pèlerinages : le premier, au fort de Montluc, ce fort de la souffrance où, comme moi, quelques-uns, anciens de Mauthausen, ont commencé à apprendre ce qui les attendait au camp.

Le deuxième, au quai Jean-Moulin, en mémoire de celui qui fut mon « patron » dans la clandestinité, celui-là, trop oublié aujourd'hui, qui fut le grand chef de la Résistance française et qui n'a pas connu les camps parce que les tortures de la Gestapo, en le faisant mourir, lui en ont épargné les horreurs.

Et ce dimanche matin, par la pensée, je serai près de vous, je serai avec vous, mes camarades et mes amis, dans l'esprit de la Résistance, dans cet esprit qui, au sein de notre Amicale que tu animes, fait que, au-dessus de nos divergences de religion, d'opinions et de milieux sociaux, nous restons des amis. Parce que nous avons la même âme, cette âme que les souffrances endurées ensemble ont forgée dans la poursuite de Mauthausen.

Mon cher ami, après l'expression de ce regret de ne pas être avec vous, je formule un seul vœu : que notre Amicale de Mauthausen reste ce qu'elle est, une Assemblée de copains.

La V. V. N.

(Association des Victimes du Nazisme)

menacée d'interdiction

Nous sommes informés que le ministre de l'Intérieur de l'Allemagne fédérale, M. Gerhard Schroeder a intenté une action auprès du tribunal administratif en vue d'interdire sur tout le territoire, l'Association des Victimes du Nazisme (V.V.N.).

Comme son nom l'indique, les membres de cette Association ont mené la lutte contre le régime hitlérien au prix d'immenses sacrifices. La plupart ont été parmi les premiers à être jetés dans les camps de concentration nazis.

Le prétexte invoqué est que cette Association est d'obédience communiste.

En réalité, elle groupe toutes les victimes du nazisme quelles que soient leurs opinions et consacre son activité à la défense de leurs droits.

Bien entendu, et pour cause, elle mène parallèlement une action conséquente contre la renaissance du militarisme.

C'est ce que ne lui pardonne pas Adenauer en un moment où les anciens nazis (les informations publiées dans cette page en sont de nouveaux témoignages) occupent les postes les plus importants au sein du gouvernement, de l'armée, de la magistrature, de la police, de l'économie, etc., etc.

Notre Association a élevé une énergique protestation auprès du gouvernement de Bonn. Elle a transmis à la V.V.N. engagée dans le même combat que nous, contre le militarisme et pour la paix, ses sentiments de solidarité.

POUR TOUTS VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE

adressez-vous chez

PETIT et ROUSSEAU

23, Rue Rodier, PARIS-IX^e

Téléphone : TRUdaine 75-94

PETIT est un ancien de Mauthausen
Gusen I et II

Vous serez vite servis... car c'est chez lui qu'a été formé le coureur à pied Michel JAZY, champion de France du 1.500 m. et sélectionné pour les Jeux Olympiques de Melbourne.

LA VIE DE L'AMICALE

DÉCÈS

C'est avec peine que nous apprenons encore le décès de trois de nos camarades :

Maurice GUILLIER, ancien de Loibl-Pass, matricule 28.125 ;

GONZALEZ - MARTIN Ricardo, ancien de Mauthausen ;

Emile VIDAL, d'Aubusson, ancien de Mauthausen-Linz.

Nous apprenons également le décès de :

Charles GRANADOS, fils de Julien GRANADOS, ancien de Mauthausen, matricule 5.920 ;

M^{me} PLOUGMAN, mère de Louis PLOUGMAN, ancien de Mauthausen-Melk-Ebensee, matr. 85.570 ;

M. POIRIER, père de Julien POIRIER, ancien de Loibl-Pass, matricule 26.374 ;

M. MARCHAND, père d'André MARCHAND, ancien d'Ebensee, matricule 25.531 ;

M. DAIX, père de Pierre DAIX, matricule 59.807, qui a écrit plusieurs livres sur Mauthausen ;

Anny MARSALEK, femme de Hans MARSALEX, ancien de Mauthausen, Président de l'Amicale de Mauthausen d'Autriche.

Nous adressons aux familles de nos amis nos sincères condoléances, et l'expression de nos sentiments émus.

A l'occasion de l'inauguration du monument, l'Amicale de Mauthausen a édité

LE DISQUE DU SOUVENIR

de la
Résistance et de la Déportation

Y sont gravés :

- 1° Le Chant des Partisans,
- 2° La Marseillaise,
- 3° Le Chant des Marais,
- 4° Le Chant de l'Espoir.

De plus, le Poème d'Aragon « LA ROSE ET LE RESEDA » est imprimé sur le verso de la pochette

Ce disque 45 tours est à votre disposition à l'Amicale de Mauthausen, 10, Rue Leroux, PARIS-16^e - C. C. P. Paris 5331-73

PRIX 8 N.F. PORT 0,50 N.F.

REINHUMATIONS

Une nouvelle famille vient d'avoir la consolation d'obtenir le rapatriement du corps identifié de l'être cher qui est décédé à Mauthausen au moment de la libération, il s'agit du corps de GUILLEMINAULT dont la réinhumation a eut lieu le lundi 7 décembre au cimetière de Thiais.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sentiments émus.

NAISSANCES

M^{me} TRUCHETET, veuve de notre camarade décédé à Mauthausen, nous apprend la naissance de son petit-fils Patrick.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé à ce bébé.

Pour vos Banquets, Réunions ou vos repas individuels, venez

Au Marseille

161, Avenue Malakoff, PARIS-16^e

Métro : Porte Maillot

Vous trouverez une ambiance sympathique à des prix très raisonnables

DÉCORATIONS

Nous avons appris avec plaisir que notre ami Auguste Sulpice, ancien de Mauthausen-Linz, venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous pensons être les interprètes de tous ceux de Linz pour lui présenter toutes nos félicitations.

Nous demandons à tous nos amis nous faisant parvenir une somme d'argent par mandat C.C. P. de bien vouloir, pour chaque envoi, marquer au dos du mandat à quel usage est destinée la somme expédiée, ceci afin d'éviter du courrier inutile, et faciliter notre tâche. Merci !

Panneaux décoratifs, Fleurs de l'Amazone ou oiseau des Iles sur bois imitant la laque ou sur toile

Christiane CHOTARD

ARTISTE PEINTRE

10, Rue Laferrière - PARIS-9^e
TRUDAINE 33-58

Sœur d'un Déporté mort à Mauthausen

ANNONCES

Pour tous vos achats de confiserie, spécialités de bonbons de chocolat, nous vous recommandons la maison « Au doux péché de Ninon », tenue par notre ami André MESSANT, ancien de Loibl-Pass, 15, bd du Temple, Paris-3^e.

Fille de déporté mort à Mauthausen cherche femme pour tenir sa maison, villa proche de Paris, 300 NF par mois, nourri, logé, chambre particulière, ménage avec deux enfants.

Un déporté écrivain de Prague cherche et veut acheter les numéros de la revue française « ILLUSTRATION », de l'année 1932 ou les numéros de mai et juin 1932.

Ecrire à l'Amicale.

Pour tous vos achats de postes de radio et télévision

adressez-vous à :

Pierre MOREAU

5, RUE EDMOND-ROGER, PARIS-XV^e

Tél. : VAUgirard 12-44

Ancien de Mauthausen Gusen

20 % de réduction vous seront garantis.

Le Gérant : Emile VALLEY

PETIT & ROUSSEAU 23 R. RODIER, PARIS